

Le Canada fustige la Wallonie

Entendu au Parlement, le vice-ministre canadien du Commerce s'est montré très critique face à l'attitude de la Wallonie par rapport au Ceta. «Il sera très difficile pour nous de comprendre ce rejet.»

FRANÇOIS-XAVIER LEFÈVRE

Dire que le Canada n'apprécie guère la pièce qui se joue à Namur est un euphémisme. Sous la menace de voir le traité de libre-échange rejeté par les Wallons vendredi, le Canada a dépêché dare-dare son vice-ministre canadien du Commerce.

Devant les députés réunis en commission hier, David Lametti ne s'est pas privé de charger la Wallonie. Se présentant comme un progressiste, le représentant du Premier ministre canadien Justin Trudeau s'est montré très sévère par rapport aux jugements portés par les Wallons à l'encontre de son pays. «Nous voulons vous convaincre d'avoir confiance dans un partenaire exemplaire qui comprend les défis du fédéralisme et qui comprend les défis économiques et du partage de la richesse. Le

Canada ne représente pas une menace pour la Belgique et pour la Wallonie. Notre souhait est de cultiver cette relation étroite avec vous. C'est un accord avec un pays qui partage les mêmes valeurs pour les travailleurs, la classe moyenne et l'environnement.»

Dans son discours, David Lametti a tenu à tordre le cou à ceux qui affirment que signer le Ceta, c'est signer un blanc-seing aux multinationales américaines. «C'est un accord avec le Canada et pas les Etats-Unis. Nous avons une réaction négative quand on entend ceux qui disent que le Ceta est une porte d'entrée pour les USA. Ce n'est pas un message positif pour nous. Le Ceta n'est pas le précurseur du TTIP, l'accord de libre-échange en négociation avec les Etats-Unis. Le Canada est un pays souverain.»

À ses yeux, le Ceta fait partie d'une nouvelle génération d'accords «progressistes» et garantit le droit souverain des gouvernements de réglementer dans l'intérêt public, tout en rendant plus transparent l'arbitrage vis-à-vis des investisseurs. «Cet arbitrage est très novateur, clair, efficace et juste», a-t-il résumé, tout en estimant que la suppression des droits de douane entre la Belgique et le Canada va soutenir les PME wallonnes ainsi que l'agriculture.

La menace de sanctions

Ferme sur la suite du calendrier, le

représentant canadien estime qu'il faut en finir avec les discussions en réponse aux députés qui exigent un Ceta renégocié. «On veut terminer le processus. À un moment donné, il faut terminer les discussions même s'il y a encore quelques défauts. Nous négocions d'autres traités où le standard n'est pas aussi élevé que le Ceta. Dans nos discussions avec d'autres pays pour des accords bilatéraux, nous proposons le Ceta comme modèle.»

Parfois menaçant, il n'a pas exclu des sanctions en cas de rejet. «Il y aura des conséquences. Il sera très difficile pour nous de voir la possibilité du Ceta rejetée par la Wallonie. Ce serait très difficile de comprendre ce rejet car on travaille sur ce texte depuis 10 ans.» Il s'est par ailleurs montré perplexe quant aux négociations entre pays européens. «On ne comprend pas. Si l'Union européenne et la Belgique n'arrivent pas à s'entendre sur l'accord avec le Canada, on ne voit pas avec qui ils pourraient négocier.»

De son côté, le Premier ministre canadien Justin Trudeau a estimé hier lors d'une rencontre avec le Premier ministre français Manuel Valls, que la question de l'utilité de

l'Union européenne se pose. «C'est un moment où se posent des questions sur l'utilité de l'Europe: si l'Europe n'arrive pas à signer cet accord, ce sera un message très clair, pas seulement aux Européens, mais aussi au monde entier que l'Europe est en train de choisir une voie peu productive, pour ses citoyens comme pour le monde.»

Nouveau round

Hormis le MR qui, par la voix de Jean-Luc Crucke, a supplié les députés de «ne pas tout foutre en l'air juste parce qu'il a encore quelques interrogations», l'assemblée campe sur sa position. Le président du Parlement André Antoine (cdH) s'est lui montré plus direct. «Arrêtons tant qu'il est encore temps, et rouvrons les négociations pour un traité corrigé, d'ici la fin de l'année ou le début de l'année prochaine.»

«Il y aura des conséquences en cas de rejet.»

DAVID LAMETTI
VICE-MINISTRE CANADIEN
DU COMMERCE

RÉACTIONS

UNE MAUVAISE PUB

Le rappel à l'ordre d'André Antoine par rapport à la position de la patronne de l'AWEX sur le Ceta passe mal au sein de l'agence. Sans rentrer dans le débat politique, Michel Kempenneers défend Pascale Delcomminette. En charge des marchés extra-européens, tant pour l'exportation mais également pour l'attractivité des investissements étrangers, il juge sévèrement ce non au Ceta. «C'est l'image globale de la Wallonie comme terre idéale d'investissements étrangers qui risque aussi d'être mise à mal par un positionnement officiel

anti-libre échange, et pas seulement pour les entreprises nord-américaines qui, une fois installées, ont besoin d'une facilitation optimale des flux de marchandises et d'équipements avec leur maison mère.»

D'après lui, ce veto pourrait anéantir beaucoup d'efforts. «Le Financial Times a déjà titré sur le blocage du Ceta par la Wallonie. Que dois-je répondre aux patrons chinois qui me demandent si cette position est conforme à notre discours? À des centaines ou des milliers de km de Namur, tout partenaire potentiel ne retiendra que les titres de la presse internationale, à savoir que la Wallonie est plus refermée sur soi que les autres régions d'Europe.» F.-X.L.

AILLEURS EN EUROPE

Le Ceta gagne une manche devant la justice allemande

Le traité Ceta ne suscite pas la polémique qu'en Belgique. De vifs débats ont lieu également en Allemagne ou en France. Outre-Rhin, où des manifestations d'ampleur ont eu lieu en septembre, près de 200.000 citoyens et le groupe parlementaire du parti de gauche, Die Linke, avaient déposé des plaintes auprès de la Cour constitutionnelle de Karlsruhe, jugeant que le Ceta contrevient à la Constitution.

Hier, la Cour a toutefois donné son feu vert au gouvernement alle-

mand pour qu'il approuve l'application provisoire de l'accord de libre-échange entre l'UE et le Canada, mais sous conditions. Le gouvernement d'Angela Merkel pourra donc comme prévu signer l'accord le 27 octobre prochain au cours d'un sommet Canada-UE à Bruxelles, mettant ainsi encore un peu plus de pression sur la Belgique, isolée sur ce dossier. Mais les juges allemands exigent tout de même de Berlin la garantie que l'Allemagne pourra à l'avenir sortir de l'accord. Les juges n'ont en effet pas encore statué sur la constitutionnalité du traité et plusieurs mois s'écouleront avant qu'ils n'arrivent à un jugement sur ce point. Le ministre de l'Economie social-démocrate Sigmar Gabriel s'est aussitôt déclaré «très satisfait» de la décision, alors que le patronat s'est dit «soulagé».

AVEC AFP